

ACTION URGENTE

SERBIE. L'UE PARTAGE LES CRAINTES D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR LES ROMS

La délégation de l'Union européenne en Serbie a mis l'accent sur la nécessité absolue d'éviter la création de camps visant à n'héberger que des Roms.

Le 24 décembre 2012, la Délégation de l'UE en Serbie a fait une déclaration publique dans laquelle elle affirme son opposition à la réinstallation de Roms expulsés de force dans des camps qui leur seraient entièrement destinés. Elle a également expliqué aux médias serbes que cette déclaration avait pour but de répondre aux craintes d'Amnesty International, qui a plusieurs fois appelé à la fin de la ségrégation ethnique des Roms en matière de logement. Ce document a été publié sur le site internet de la Délégation et envoyé à Amnesty International, ainsi qu'à des personnes qui ont rempli le formulaire en ligne. Il y est indiqué que la décision finale concernant les sites de réinstallation n'a pas été prise et que les discussions sont en cours.

La déclaration (en anglais) est disponible sur :

<http://www.europa.rs/en/mediji/najnovije-vesti/1783/EU+response+to+Roma+rights.html>.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 352/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR70/024/2012/fr>.

Personnes concernées : population rom

Genre : hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 352/12, EUR 70/001/2013, 5 février 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

